



Rapport d'activités 2022-2023



DÉPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE 27 JUIN 2023

85, boul. St-Joseph, Gatineau – secteur Hull (Québec), J8Y 3W6

Téléphone : (819) 771-3269 • Télécopieur : (819) 771-3260

Courriel : afmro@videotron.ca • www.afmro.ca • Facebook

Tables des matières

Mot de la présidente	3
Mot du directeur général	5
Description de l'organisme	6
Les modifications de la loi sur la protection de la jeunesse	7
Rapport d'activités	10-25
Les membres du conseil d'administration L'équipe de travail	26-27
Partenaires	28
Priorités et objectifs pour 2023-2024	29
États financiers — annexe	30-31

MOT DE LA PRÉSIDENTE — Christhi Nguyen

Chers membres,

Écrivant ce mot de la présidente, je me retrouve à faire une profonde réflexion sur l'année qui vient de se passer, l'impact qu'elle a sur mon apprentissage personnel et comment elle a contribué à ma maturité professionnelle et culturelle.

Mon mandat de l'année 2022-2023 a évolué sous le signe du retour à la normale. Sur le plan professionnel et communautaire, la reprise à la normalité n'aurait pas été, par ailleurs, des plus douces. Il y a eu quelques embûches, des défis bien naturellement au niveau de l'organisation, du personnel, du transport ou de l'aspiration à l'agrandissement des services ruraux et leur localisation, or l'équipe en place a su manœuvrer, de façon tout à fait exceptionnelle et efficace, pour le bien des affaires de l'organisation et a mené les projets et leurs réalisations à bien.

Quand je regarde la dernière année, je me considère chanceuse et privilégiée de ce dont la vie m'apporte. J'ai eu la chance de m'épanouir sur le plan professionnel et de relever plusieurs défis.

Or, je ne vous cacherais pas qu'un niveau relationnel et personnel, l'année 2022-2023 n'a pas été tendre à mon égard, elle a été marquée par des pertes des êtres chers. En effet, j'ai perdu 3 amis, à 7 mois d'intervalle et plus récemment, j'ai appris le décès d'un de mes neveux, à peine âgé de 35. Ces pertes m'ont fait grandir, elles m'ont murie et elles ont mis des choses en perspective. C'est dans nos moments de faiblesse et de désespoir que brillent la solidarité, la reconnaissance et la persévérance, ou la résilience, devrais-je dire.

En effet, c'est dans l'adversité que le support et la solidarité prennent tout leur sens, et je réalise que c'est exactement ce qu'est l'AFMRO pour ses membres. C'est dans les moments de désarroi et de perturbation que l'AMFRO prend son ressort et devient un ancrage, un point de repère pour ses membres.

Que ce soit par des programmes d'aide, d'accompagnement, d'enseignement ou de services, l'AMFRO a toujours été là, présente pour ses membres et a su être à la hauteur de ses tâches.

Je tiens à remercier très sincèrement tous les employés de l'AMFRO pour leur implication, leur bonne humeur, leur patience et leur dévouement. Je veux aussi souligner leur grande flexibilité pour répondre aux diverses demandes des membres utilisateurs ainsi que et les exigences gouvernementales. Un merci très spécial à Monsieur Luc Albert, Directeur général de l'AMFRO qui, grâce à son leadership, son écoute et sa flexibilité, a su relever le défi haut la main.

Je laisserai à Monsieur Albert le plaisir de vous parler des réalisations marquantes de l'AMFRO pour l'année 2022-2023, je tenais simplement à vous souligner que bilan de la dernière année est très positif, que ce soit au niveau de la gestion des finances qu'à la réalisation des programmes d'aides. Ainsi, de ce pas, nous avançons dans la nouvelle année avec enthousiasme et confiance.

À cet effet, je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'il y a, au menu, de la continuation à l'élaboration de nouveaux projets en plus de ceux déjà existants, un plan de travail pour la mise à jour de notre plan stratégique est envisagé et nous continuerons à avancer et à poursuivre nos missions.

À ce point, je veux remercier les membres du Conseil d'administration qui collaborent efficacement au bon fonctionnement de l'AFMRO par leur disponibilité, leur implication et dévouement, et ce, tout au long de l'année. Votre soutien et votre support sont source de réconfort, ils constituent un support moral indéfectible et sont d'une grande importance pour moi, et je tenais à vous le dire sincèrement. C'est un plaisir réel de collaborer avec vous et l'AMFRO en bénéficie grandement, que ce soit pour faire avancer les dossiers ou pour soutenir le personnel dans leurs activités.

L'année 2023-2024 s'annonce remplie de positivisme, de joie et surtout, elle sera marquée par un événement festif! En effet, l'AMFRO fêtera bientôt son 30ème anniversaire! Alors soyez à l'affut!

Certes, les défis sont grands et demandent l'implication de tous les membres, or ensemble, solidaires, nous y parviendrons, j'en suis convaincue.

Thi Bao Ngoc Nguyen (Christhi)

Présidente du conseil d'administration

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – Luc Albert

Enfin une année qui nous a permis de stabiliser nos activités qui avaient été mises à mal depuis 3 ans.

Nos évènements habituels ont repris doucement en modèle hybride et nous avons atteint nos objectifs en formation, et soutien aux membres et aux enfants.

Nous avons travaillé en très étroite collaboration avec le Regroupement québécois des Ressources de Supervision des Droits d'Accès, car grâce à cette collaboration nous avons obtenu une subvention qui sera offerte jusqu'en 2026 pour le service de droits de supervisions.

Cette subvention nous a permis d'augmenter le personnel attiré à ce service, créer une nouvelle salle de visite, une salle de conférence et de repos pour les intervenants, moderniser les anciennes salles de visite et obtenir du matériel de communication et de premier soin à la fine pointe de la technologie. Les montants assurés jusque 2026 nous permettront d'envisager d'autres développements.

À nouveau cette année une de nos préoccupations a été le recrutement du personnel qualifié. Nous avons dû nous réinventer en garantissant à notre personnel à temps partiel un nombre d'heures minimales par période de paie. Cela a permis de stabiliser et de sécuriser ces employés. Nous ne comptons plus le nombre d'entrevues réalisées cette année.

Je remercie le Conseil d'administration qui m'accompagne dans les décisions pas toujours faciles, mon équipe administrative sans qui un directeur ne pourrait fonctionner et surtout nos intervenants qui se trouvent parfois confrontés à des situations très difficiles.

Je suis reconnaissant et fier de toute cette belle équipe.

Luc Albert
Directeur général

Description de l'organisme



Fondée en 1993, l'Association des Familles Monoparentales et Recomposées de l'Outaouais (AFMRO) est un organisme communautaire régional de bienfaisance, dont la mission consiste à :

« Offrir des services professionnels en matière de rupture et de réorganisation familiales »

Les objectifs généraux sont :

- Accueillir et accompagner la personne dans son cheminement personnel et familial ;
- Offrir un lieu de rassemblement qui permet de partager les expériences liées aux nouvelles structures familiales ;
- Mettre au point et offrir des programmes adaptés aux besoins de tous les membres de la famille ;
- Sensibiliser la population aux réalités des familles monoparentales et recomposées.

Les services offerts sont :

- Visites supervisées et transitions ;
- Programme de réinsertion sociale et pré employabilité « *Vers la réussite* » ;
- Soutien, écoute et accompagnement, relation d'aide (adultes & enfants) ;
- Information et référence au besoin ;
- Ateliers de croissance personnelle ;
- Formation en coparentalité ;
- Ça me dit de m'en sortir (6-12 ans) ;
- Cours d'habiletés parentales « *Y'APP* ».

Les modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse

La Loi sur la protection de la jeunesse vient tout juste d'être modifiée. Voici un aperçu de quelques changements qui ont retenu notre attention et dont l'application et l'interprétation pourraient être à surveiller au cours des prochains mois.

Préambule

La Loi sur la protection de la jeunesse débute désormais par un préambule énonçant plusieurs principes visant l'interprétation et l'application de la loi.

Il y est expressément précisé que le Québec s'est déclaré lié par la Convention relative aux droits de l'enfant. Est-ce que les principes de cette convention internationale seront davantage invoqués devant les tribunaux pour l'application et l'interprétation de la Loi sur la protection de la jeunesse?

L'intérêt de l'enfant

L'intérêt de l'enfant devient la considération primordiale dans l'application de la loi.

L'article 3 de la loi se lit désormais comme suit:

3. L'intérêt de l'enfant est la considération primordiale dans l'application de la présente loi. Les décisions prises en vertu de celle-ci doivent l'être dans l'intérêt de l'enfant et dans le respect de ses droits.

[...]

Le second considérant du préambule consacre également le principe selon lequel l'intérêt de l'enfant est la considération primordiale dans toute décision prise à son sujet.

Continuité des soins et stabilité des liens d'un enfant

- Le premier alinéa de l'article 4 indiquait que toute décision prise en vertu de la loi devait tendre à maintenir l'enfant dans son milieu familial. Cet alinéa est remplacé par celui-ci:
- 4. Toute décision prise en vertu de la présente loi doit viser la continuité des soins ainsi que la stabilité des liens d'un enfant et des conditions de vie appropriées à ses besoins et à son âge. En conséquence, le maintien de l'enfant dans son milieu familial doit être privilégié à condition qu'il soit dans l'intérêt de cet enfant. [...]

À ce propos, on peut lire, dans le Journal des débats de l'Assemblée nationale, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Lionel Carmant, qui indiquait:

[...] les articles 3 et 4, on vient clarifier une confusion qui avait pour effet d'induire un biais en faveur du maintien dans la famille. On y comprenait que l'intérêt de l'enfant était la considération principale, mais qu'il fallait néanmoins tendre vers un retour de l'enfant dans la famille. Aujourd'hui, on vient dire que c'est important, la famille, mais seulement si c'est dans l'intérêt primordial de l'enfant. Par conséquent, le retrait de cette notion de «tendre vers», vient vraiment clarifier les choses [...].

Journal des débats de l'Assemblée nationale, le mercredi 8 décembre 2021

Projet alternatif

La notion de «projet alternatif» est introduite à l'article 4.2 de la loi.

Lorsqu'un enfant est retiré de son milieu familial, la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) doit favoriser l'implication des parents dans la perspective de les amener ou de les aider à exercer leurs responsabilités parentales, à la condition qu'elle soit dans l'intérêt de l'enfant.

La DPJ aura également l'obligation de planifier un projet alternatif visant à assurer sans délai la continuité des soins et la stabilité des liens de l'enfant et ses conditions de vie de façon permanente dans l'éventualité où ce retour ne serait pas dans l'intérêt de l'enfant.

Droit de recevoir des services de santé et des services sociaux avec intensité

L'article 8 de la loi est modifié afin de préciser que l'enfant et ses parents ont le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux adéquats sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité, de façon personnalisée et **avec l'intensité requise**.

Cet ajout, a priori, louable entraînera-t-il des mesures pour garantir la mise en œuvre de ce droit? La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse rapportait d'ailleurs des situations problématiques récurrentes:

[...] un suivi social déficient auprès de l'enfant, de ses parents ou du milieu de vie substitut, des bris de service du DPJ pour des périodes prolongées, l'absence de visites dans le milieu d'accueil de l'enfant ou au domicile familial ou encore, l'absence de rencontres seules avec l'enfant, des délais dans la révision du plan d'intervention ou pour effectuer une demande de services spécialisés pour un enfant pris en charge [...].

Mémoire à la Commission de la santé et des services sociaux de l'assemblée nationale

Par ailleurs, il sera intéressant de voir si les tribunaux auront à se pencher sur la corrélation entre ce droit de recevoir des services avec l'intensité requise et l'exception prévue à l'article 91.1 alinéa 4, qui permet de passer outre au délai maximal de placement lorsque des services prévus dans une entente ou dans une ordonnance du tribunal n'auraient pas été rendus.

Exposition à la violence conjugale

Un nouveau motif de compromission est introduit à l'article 38 de la loi, soit l'exposition à la violence conjugale, laquelle est définie ainsi:

c.1) lorsque l'enfant est exposé, directement ou indirectement, à de la violence entre ses parents ou entre l'un de ses parents et une personne avec qui il a une relation intime, incluant en contexte post-séparation, notamment lorsque l'enfant en est témoin ou lorsqu'il évolue dans un climat de peur ou de tension, et que cette exposition est de nature à lui causer un préjudice.

Les dispositions en lien avec l'introduction de ce motif de compromission entreront en vigueur le 26 avril 2023.

Communication de renseignements confidentiels

La loi prévoit diverses dispositions visant à permettre, dans des circonstances déterminées, la communication à la DPJ de certains renseignements confidentiels détenus notamment par des organismes et des professionnels, et ce, à toutes les étapes de l'intervention.

Dans les circonstances déterminées, ces dispositions s'appliqueraient même aux personnes liées par le secret professionnel, sauf à l'avocat et au notaire.

Dispositions applicables aux autochtones

Un nouveau chapitre est introduit regroupant les dispositions applicables aux enfants autochtones visant à tenir compte des facteurs historiques, sociaux et culturels qui leur sont propres.

Sources : Joannie Langlois

SOQUIJ

Rapport d'activités 2022-2023

Atelier citrouilles

Quatrième année de ce concours où les enfants montrent leur créativité.

Une publication sur Facebook demandait aux parents de décorer avec leur(s) enfant(s) la citrouille à la maison et de nous envoyer des photos de leurs créations.

Des cartes cadeaux dans un magasin de jouets ont récompensé leurs créativité



Enfant de 4 ans



Enfant de 8 ans

fête de Noël 2022

Cette année le père Noël s'est présenté à l'AFMRO pour offrir cadeaux aux enfants et paniers de Noël aux parents.



Monsieur Yves Gauthier,
et ses lutins supportent l'AFMRO depuis de nombreuses années.





Nous avons fait plaisir à 34 familles et 69 enfants

D'année en année le nombre de bénéficiaires ne fait qu'augmenter.

Et suivant les bonnes traditions, toute l'équipe de l'AFMRO s'est réunie avec l'incontournable jeu d'évasion. Et pour la cinquième année consécutive, nous n'avons toujours pas trouvé la sortie ...



Formations, ateliers et services

Formation coparentalité

Le cours de coparentalité que nous offrons depuis plusieurs années est recommandé par les juges de la Cour supérieure ainsi que les intervenants lors du processus de séparation.

La formation comprend quatre modules

Module 1

Relation conjugale versus relation parentale

- Importance de la présence des deux parents
- Le nouveau rôle des parents

Module 2

Le vécu de l'enfant

- Définition
- Effets destructeurs de l'aliénation parentale

Module 3

Les conflits et la négociation

- Terrain d'entente : quand on n'y arrive plus
- Négociation équitable
- Gestion des émotions et priorisation des besoins

Module 4

La famille recomposée

- Le rôle des nouveaux conjoints
- La communication entre parents et enfants
- La communication avec l'enfant du conjoint

Nous avons offert la formation à 59 personnes cette année.

*« On engendre les conflits en fertilisant
les petites erreurs. »*

Gérald Lescarbeault

Groupe de « Y'APP » Y'a personne de parfait

Comme les années précédentes, le programme a été offert à deux groupes durant l'année.

Ce programme est destiné aux jeunes parents qui ont des enfants de 5 ans ou moins.

Ce programme a été offert à nouveau cette année en vidéoconférence.

Et traite des sujets suivants :

- Les parents ;
- Le corps ;
- Le développement ;
- Le comportement ;
- La sécurité.

*« Vos enfants n'attendent pas de vous
que vous soyez parfait.
Ils ont simplement besoin
que vous croyiez en eux. »*

Walt Disney





Programme de réinsertion sociale : « Vers la réussite »

Sommaire :

L'objectif du programme est de permettre la réorganisation personnelle, familiale et économique des femmes ou qui vivent une reconstitution familiale. Les activités sont de l'ordre d'une intervention globale et intensive de 13 semaines qui privilégie une approche de groupe, complétée par un accompagnement individuel.

Le programme « *Vers la réussite* » a donc été conçu afin d'aider les femmes éloignées du travail, à surmonter leurs difficultés personnelles. En effet, ce programme les aide à comprendre les barrières et les défis auxquels elles font face et à développer leur confiance pour arriver à se reconstruire, et à définir un plan de cheminement professionnel.

Objectif et clientèle visée :

La clientèle visée est composée de femmes monoparentales qui vivent des difficultés importantes : pauvreté, endettement, surcharges des rôles, fatigue physique et mentale, problème de logement, conflits avec l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe, faible estime de soi, problèmes familiaux, isolement, solitude, problèmes liés à l'emploi, etc.

En plus d'être financièrement en situation précaire, elles portent souvent la charge des responsabilités familiales, sans y être physiquement et mentalement préparées ou capables de l'assumer.

L'objectif est d'amener ces femmes monoparentales, qui sont aux prises avec tous les problèmes liés à la monoparentalité, à bénéficier d'un encadrement pouvant leur

permettre de se reconstruire au niveau des plans personnel et social, afin d'entreprendre une formation préparatoire à l'emploi ou initier une démarche active d'intégration au marché du travail.

Les ateliers portent sur divers sujets comme l'estime de soi, la communication harmonieuse, l'harmonie familiale, la gestion du stress, l'intimité et la sexualité, les ressources communautaires, etc.

Voici quelques témoignages recueillis par notre formatrice, qui depuis plusieurs années démontre la pertinence de ce programme.

- **Audrey** : *Il y a un an, j'étais sans domicile fixe. J'avais tout perdu : enfants, appartement, meubles, documents importants, cartes d'identité, etc. J'étais dans un engrenage très malsain. Un ami de longue date est venu à mon secours et m'a sorti de la région montréalaise pour me ramener en Outaouais. Après quelques mois, reprenant peu à peu des forces, j'ai entrepris de me prendre en mains et suite à quelques appels, il m'a été suggéré de m'inscrire au programme Vers la réussite. Ce que j'ai aussitôt fait. Grâce à ce programme, j'ai repris contact avec moi-même. J'ai aussi eu de l'aide pour entreprendre les démarches nécessaires afin de reprendre à la fois mon identité et le contrôle sur ma vie. De plus, avec tout le support apporté par la formatrice et les participantes, j'ai cessé de consommer (pot et speed). J'ai obtenu une carte d'assurance-maladie que je n'avais plus depuis près de 10 ans. J'ai commencé à travailler en entretien ménager à temps partiel et réussi à faire venir mes enfants à deux reprises... quel bonheur! De plus, avec l'aide et le support de différents intervenants, j'ai déjà enclenché des démarches pour ce qui me reste à accomplir comme mes autres cartes d'identité, me trouver un emploi stable, un appartement, ameublement et reprendre la garde de mes enfants. Je suis très consciente que je pars de loin et que la décision de m'inscrire à Vers la réussite a été LA meilleure chose qui pouvait m'arriver. Ça fait du bien de se sentir dans un engrenage positif.*
- **Roxanne** : *Vers la réussite m'a tellement aidée. Je me suis outillée afin de mieux communiquer autant avec les membres de ma famille qu'avec mes amis et les différents intervenants avec qui je dois intervenir. J'ai aussi amélioré mon estime personnelle et ma confiance en moi. J'arrive à m'affirmer positivement avec assurance et calme. Tout ça m'a permis d'obtenir la garde légale du fils de mon conjoint et que la DPJ décide de fermer le dossier me concernant. J'ai de plus créé un bon lien avec les intervenants scolaires de mes enfants. Je suis fière de mes accomplissements, surtout sur le plan familial. Je m'occupe maintenant de l'aspect professionnel de ma vie en ayant commencé des démarches auprès de La Relance.*

- **Mélanie** : *J'ai déjà fait le programme Vers la réussite il y a près de 10 ans. Cela m'avait tellement aidé. Mon estime personnelle s'était améliorée et le fait de me reconnecter à moi-même m'avait permis de reconnaître mon potentiel. Suite au programme, j'ai effectué un retour aux études. J'ai obtenu mon DES, ensuite deux années de CÉGEP et j'étais à l'université en administration. Malheureusement, suite à des déboires de la vie et des mauvaises fréquentations, je me suis mise à consommer. J'ai vite dégringolé et abandonné mes études et tous mes projets. En janvier, lorsque j'ai vu qu'il y avait du recrutement en cours pour le programme Vers la réussite, cela m'a ramenée au bien-être que ce programme m'avait déjà procuré et au cheminement que j'avais réussi à effectuer suite à celui-ci. J'ai donc décidé de m'y inscrire de nouveau. Cela m'a encore une fois apporté tous les bienfaits que j'espérais. C'est juste dommage que certaines participantes aient mis de la bisbille, mais j'ai décidé de me concentrer sur MOI... uniquement sur MOI et ma propre réussite. Cela m'a permis de me reconnecter à mon potentiel et de reprendre ma vie en main. J'ai cessé toute consommation et je m'en porte tellement mieux. J'ai maintenant la possibilité d'un emploi intéressant et si cela ne fonctionne pas, je m'enlignerai pour terminer le bac que j'avais entrepris, et cette fois je suis bien outillée pour ne pas m'éloigner de mes projets.*

*« Nous devons avoir de la persévérance
et surtout de la confiance en nous. »*

Marie Curie

Services de relation d'aide

L'AFMRO offre une *ressource de relation d'aide* pour les parents et pour chacun des membres de la famille. Ainsi, des rencontres individuelles sont offertes aux membres de l'AFMRO.



Les objectifs spécifiques de ce service sont les suivants :

- Offrir du soutien par un accompagnement et une écoute active ;
- Aider le parent à découvrir ses ressources personnelles afin d'avoir une meilleure connaissance de lui-même ;
- Aider le parent à développer des outils pour mieux vivre la séparation et/ou toute(s) réorganisation(s) familiale(s) ;
- Faire la promotion des ressources du milieu.

Plusieurs séances ont été offertes en vidéoconférence cette année.

Plusieurs besoins touchaient les familles :

- Conflits parentaux & post-séparation ;
- Communications difficiles ou inexistantes au niveau des parents ;
- Modification des ententes de garde ;
- Craintes d'aliénation parentale d'un des deux parents ;
- Conflits de loyauté des enfants ;
- Acceptation du processus de séparation ;
- Adaptation des enfants à la suite de la séparation conjugale et/ou d'une réorganisation familiale ;
- Recomposition familiale (rôles de chaque membre, discipline à la maison, adaptation des enfants, etc.).

*« Personne ne se lasse d'être aidé.
l'aide est un acte conforme à la nature.
ne te lasse jamais d'en recevoir ni d'en apporter. »*

Marc Aurèle

Le service de supervision des droits d'accès (SDA)

Les services de SDA s'adressent :

- aux parents et leurs enfants, à la suite d'une ordonnance de la Cour supérieure, de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse), de la Cour du Québec (chambre criminelle et pénale) ou dans le cadre de la loi sur la protection de la jeunesse ainsi que dans le cadre d'une entente entre les parents, lorsque l'exercice d'un droit d'accès aux enfants est interrompu, difficile ou entraîne des conflits ou des risques pour la sécurité des personnes ;
- Les tiers peuvent également avoir accès à ces services.

Deux types de services peuvent être offerts :

- Les visites supervisées par un tiers pour un enfant qui ne vit plus avec l'un ou ses deux parents ;
- Les échanges de garde de l'enfant entre les deux parents par l'intermédiaire d'un tiers.

Ces services ont pour objectifs, le maintien de la relation et la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas, dans un milieu sécuritaire et neutre, lorsqu'il n'existe aucune autre solution dans le milieu de vie de l'enfant.

L'existence des services de SDA est basée sur une vision commune des accompagnateurs de l'AFMRO qui y travaillent. Cette vision repose sur quelques principes :

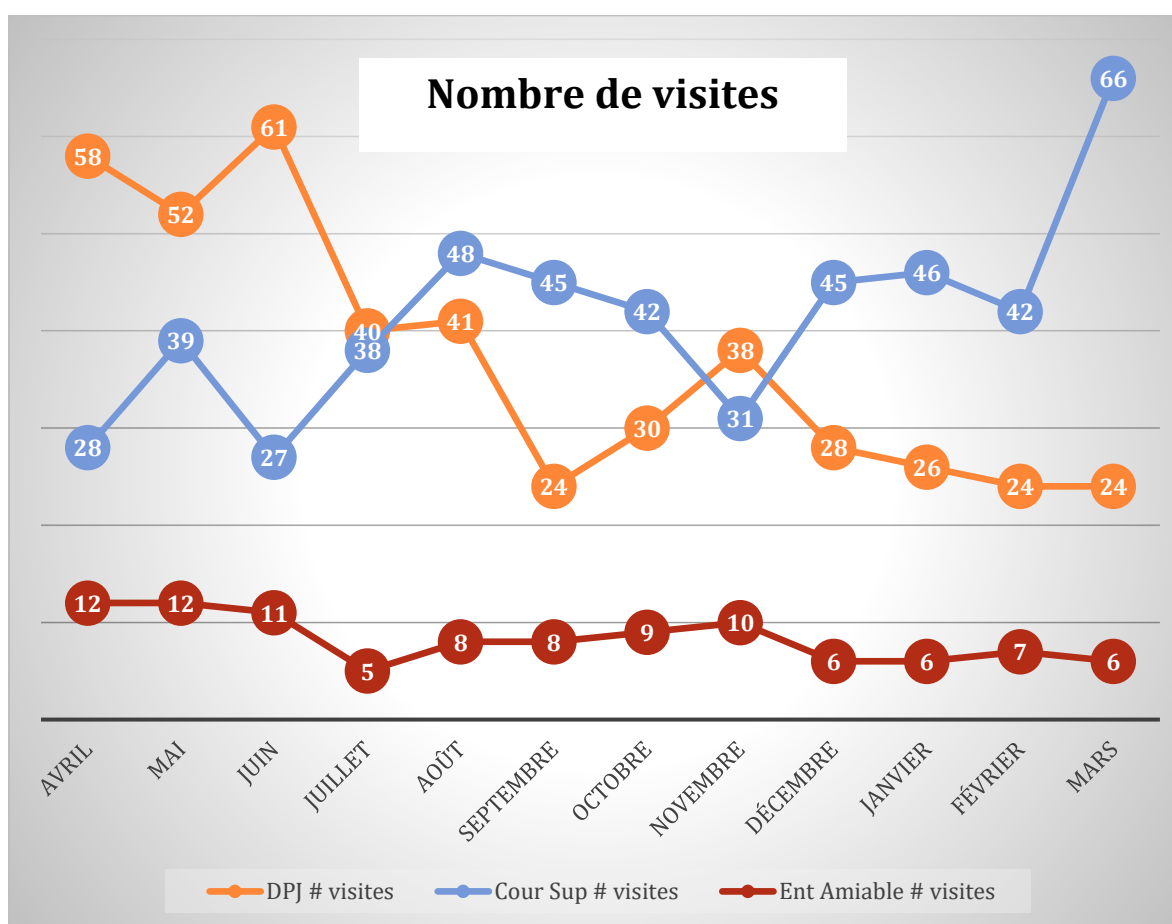
- l'enfant doit pouvoir avoir accès à chacun de ses parents ;
- en relation avec ses deux parents, l'enfant peut construire sa propre image de chacun d'entre eux, bénéficier de leur affection et de leurs compétences et se rendre compte de leurs limites ;
- Ces mesures devraient être **temporaires et limitées dans le temps** (suivant le nouveau cadre du ministère de la Santé et des Services sociaux).

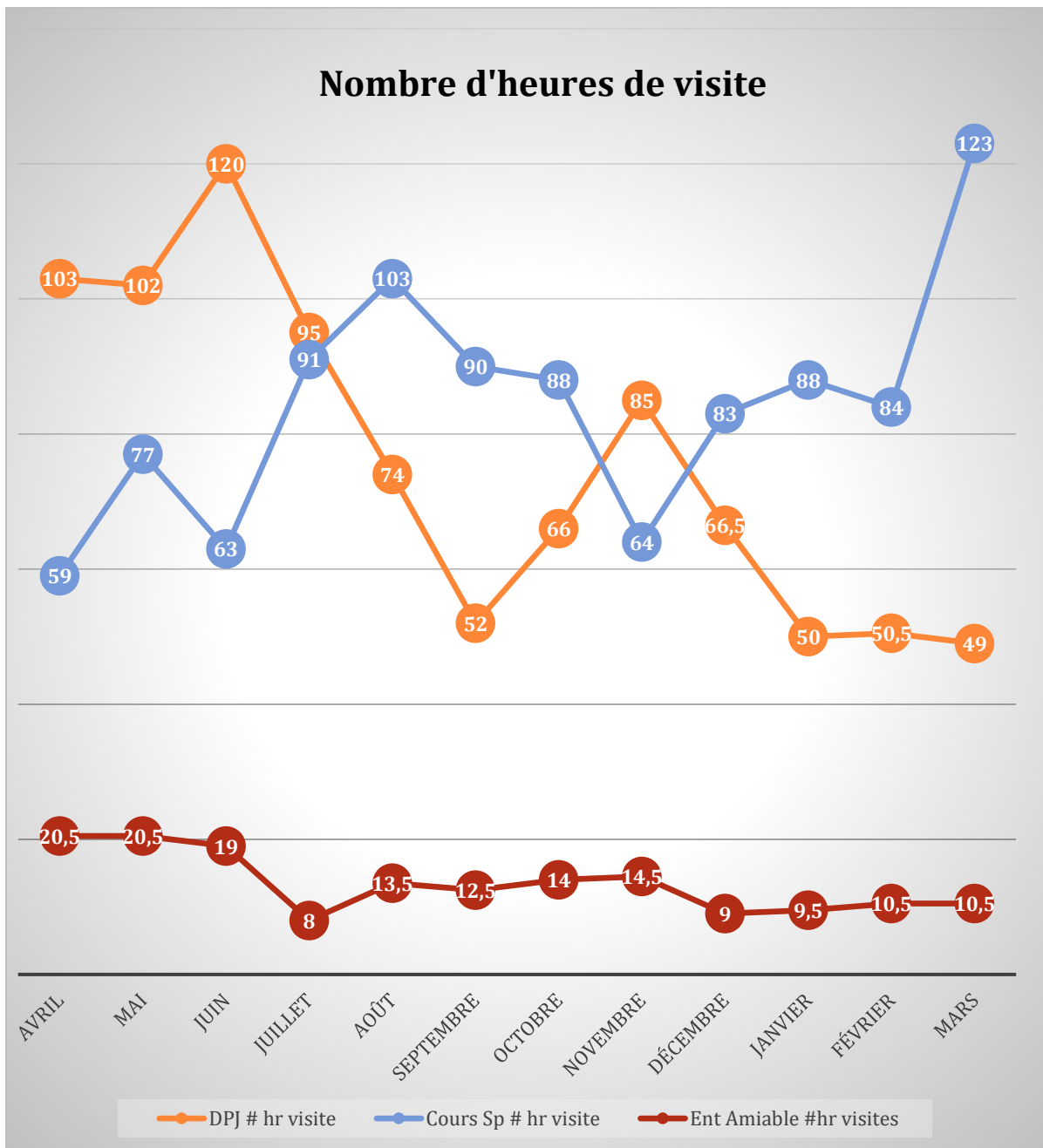
Les services de SDA visent à répondre à différents besoins des familles lors des visites et des échanges de garde, lesquels se traduisent en objectifs particuliers :

- Offrir à l'enfant un lieu physique neutre, adapté et sécuritaire où il se sentira appuyé, écouté et protégé au moment de la rencontre avec son ou ses parents ;
- Prévenir la négligence, l'abus ainsi que la violence familiale et conjugale.

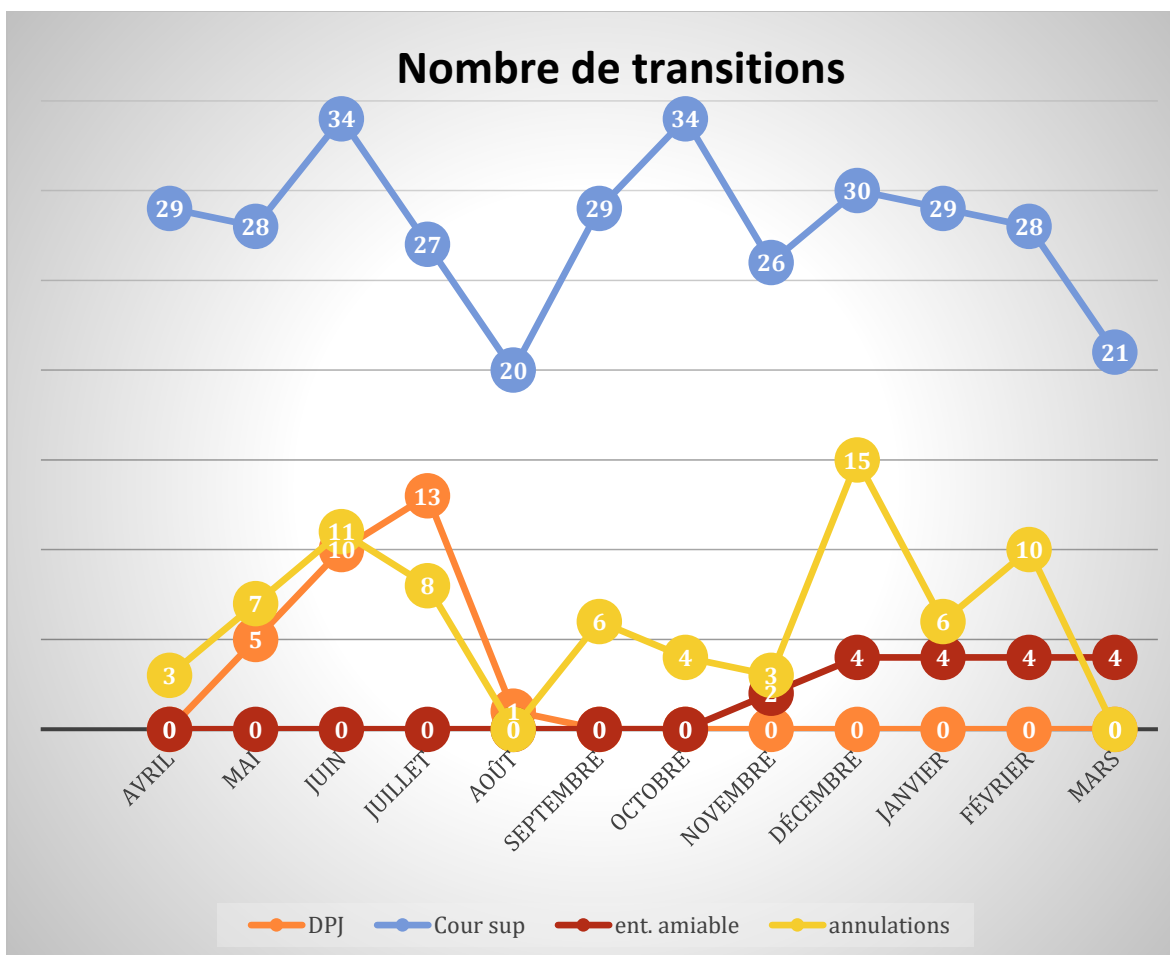
Statistiques : supervision des droits d'accès

Le volet de la supervision parentale dessert les clients suite à une entente de service et de partenariat avec les Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) ainsi que le Centre Intégré de Santé et des Services Sociaux de l'Outaouais (CISSSO) et la Cour supérieure. De plus nous avons des ententes à l'amiable qui proviennent de la demande des deux parents en vue de bénéficier de nos services sans être référé par les institutions.





Durant l'année 2022-2023, nous avons réalisé **1143 visites supervisées** pour un total de **2088 heures d'observations**.

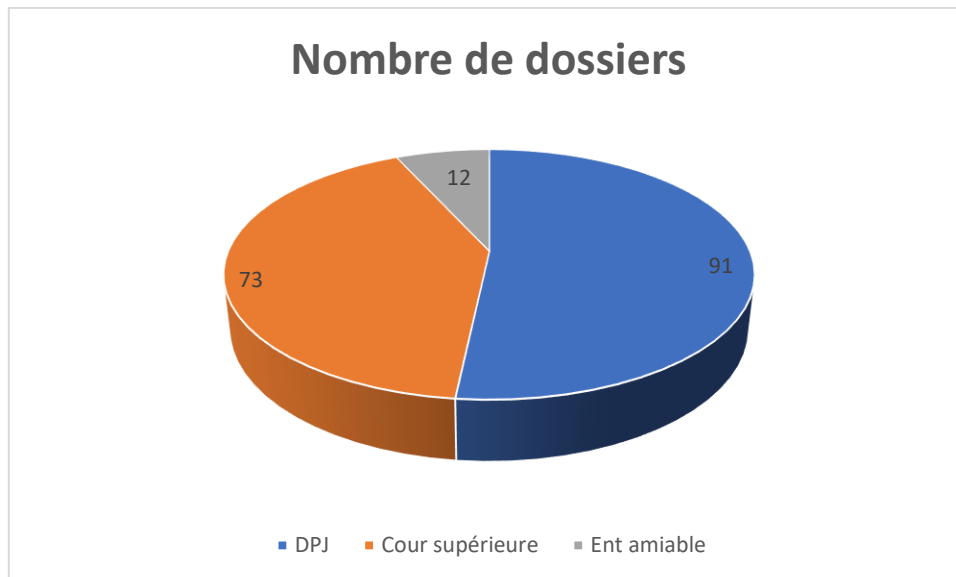
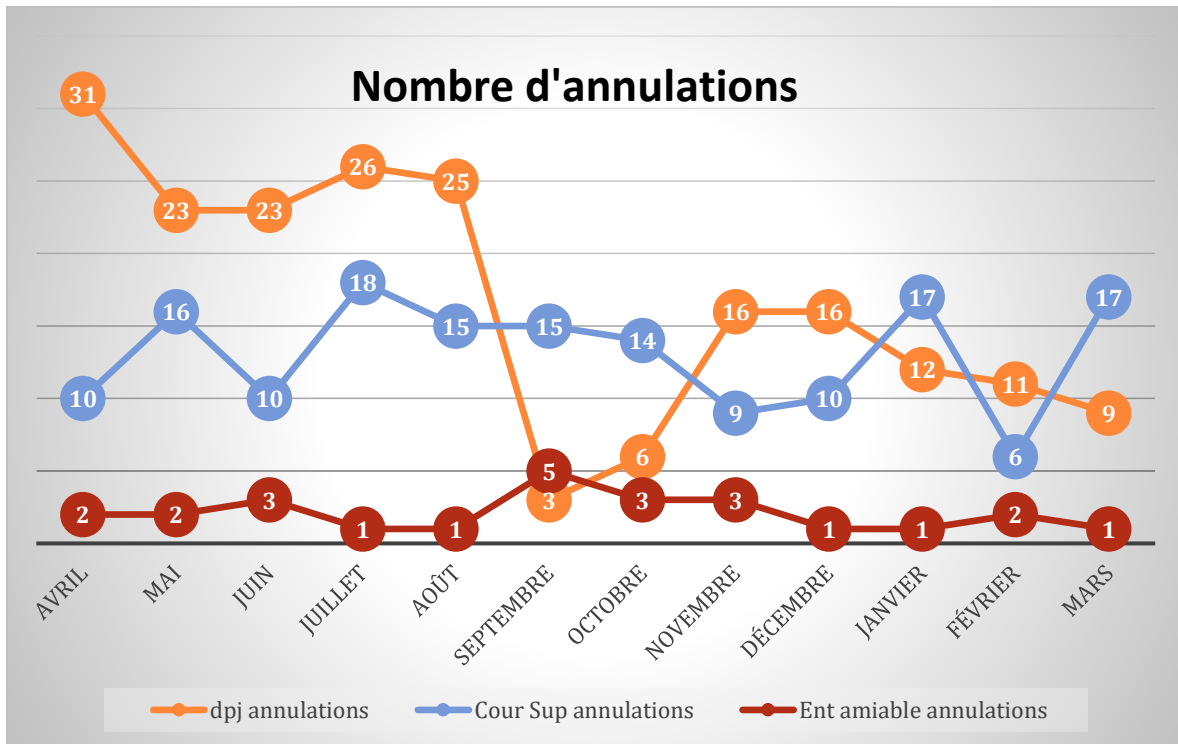


Durant l'année 2022-2023, nous avons réalisé **383 transitions supervisées.**

(Ce chiffre correspond à un aller et un retour de l'enfant).

À nouveau nous avons constaté en établissant nos statistiques annuelles, qu'il y a un grand nombre de visites annulées, soit par non-présentation ou retard d'un parent ou d'une famille d'accueil, d'un enfant ou d'un transporteur, mais aussi suite au questionnaire santé qui doit être réalisé 48 heures avant la visite (par téléphone) et un dernier questionnaire au moment où le parent et l'enfant se présentaient à l'AFMRO avant la visite

Cette année nous avons répertorié **383 annulations**. Ce chiffre est très semblable par rapport à l'année dernière.



**Cette année, nous avons desservi 176
familles/dossiers**

**91 familles/dossiers : Cour du Québec/Chambre
de la Jeunesse**

73 familles/dossiers : Cour supérieure

12 familles/dossiers : Entente entre les parties



Membres du conseil d'administration

Remerciements pour votre implication

Christhi Nguyen, présidente
Annie Gingras, secrétaire
Jean Michel Kyer, trésorier
Véronique Beaudry, administratrice
Nancy K. Nyota, administratrice
Jacqueline Otiniano, administratrice
Caroline Martineau, administratrice

Durant cette année le Conseil d'administration de l'AFMRO a tenu
7 réunions de conseil d'administration



Équipe de travail
Remerciements à tous les membres du personnel
en place au 31 mars 2023
(par ordre alphabétique)

Luc Albert, directeur général
Béatrice Gagné, observatrice des visites supervisées
Marie-Annick Cannenterre, Coordonnatrice de la supervision
des droits d'accès et formatrice Y'APP
Priscilla Cannenterre, adjointe administrative à temps partiel
Claudia Dussault, observatrice des visites supervisées
Mathilde Eyebe Elomo, coordonnatrice adjointe de la
supervision des droits d'accès
Viviane Gauthier, réviseuse des rapports de supervisions
Mayra-Angelica Jerez, coordonnatrice adjointe de la
supervision des droits d'accès et formatrice du Y'APP
Diane Laurin, formatrice programme « Vers la réussite »
Melissa Ndi, observatrice des visites supervisées
Esther Nabintu Bwanga, observatrice des visites supervisées
Linda Perreault, réviseuse des rapports de supervisions
Claudya Scott-Larouche, adjointe administrative

*« La confiance est le ciment invisible
qui conduit une équipe à gagner. »*

Bud Wilkinson

Partenaires

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)
Service Québec
Ministère de la Famille
Centre de Justice de Proximité de l'Outaouais
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
Regroupement québécois des ressources de supervision des droits d'accès
Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
Intact Assurance
Services partagés Canada
Barreau du Québec/Barreau de l'Outaouais



Priorités et objectifs 2023-2024

Cette année est une année où nous visons à innover.

Le Conseil d'administration se réunira avec la direction à l'automne pour un lac à l'épaule en vue de définir la vision des prochaines années.

L'AFMRO aura 30 ans cette année, nous planifions une activité récréative pour les parents et les enfants et une activité protocolaire pour fêter cet évènement.

Suite à la subvention octroyée jusque 2026, nous envisageons d'offrir en collaboration avec des maisons de familles en milieu rural des services qui ne sont pas offerts par ces établissements.

Nous sommes en processus de développement de programmes spécifiques pour les enfants, sur des sujets tels que la séparation de leurs parents, l'intimidation et les initiations dans les écoles ou encore dans les activités sportives.

Nous offrirons en 2023 un service de relation d'aide pour les enfants.

Nous travaillerons en collaboration avec les organismes communautaires de la région en vue de partager l'expertise de chacun et les inviterons à présenter leurs services à nos usagers.

Nous mettrons l'accent pour la formation complémentaire de notre personnel.

Et en tant que directeur général je resterai à l'écoute des différentes associations qui représentent les OBNL semblables à la nôtre.

Nous sommes prêts pour 2023-2024.

« Le leadership est le produit d'une personnalité attachante associé à une force de conviction permettant d'entraîner les autres sur des projets ambitieux. »

Jean-François Rial

Les états financiers 2022-2023

Les états financiers de l'Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais (AFMRO) ont été audités par la société comptable Monette Fortin Tremblay Inc. responsable de leur préparation et de leur présentation.

L'AFMRO reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

L'organisme maintient un système de contrôle comptable interne et qui permet de produire des états financiers précis.

ÉTATS FINANCIERS AFMRO
RAPPORT DE L'AUDITEUR
2022-2023 (ANNEXE)



AFMRO
ASSOCIATION DES FAMILLES
MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES
DE L'OUTAOUAIS

